

république fédérative entre les Provinces méridionales catholiques et les Provinces-Unies protestantes, après des cessions territoriales à la Hollande et à la France, les députés – inexpérimentés – des Provinces méridionales eurent peur du courage montré jusqu'alors et préférèrent rompre les pourparlers.

Intercalons ici la désignation, en octobre 1632, de Don Ferdinand, cardinal-archevêque de Tolède, aux fonctions de co-régent des Pays-Bas. La question est controversée de savoir si Isabelle fut effrayée ou enchantée (37) par cette nomination par laquelle le roi d'Espagne révoquait tous les pouvoirs dont il avait nanti l'Infante en 1629. Ce que celle-ci devait sûrement regretter c'est la mission donnée par Philippe IV à son demi-frère de continuer la guerre.

Car nous croyons que dans son for intérieur Isabelle ne désespérait pas d'arriver par des moyens pacifiques à un *modus vivendi* avec les Provinces-Unies. Nous invoquons en faveur de notre thèse un épisode qui a rapport avec le Luxembourg et qui se passa à la fin de la vie de la gouvernante-générale.

Le lecteur se rappellera que le comté de Vianden n'avait cessé de former une pomme de discorde entre la Maison d'Orange et le roi d'Espagne (v. fasc. IX). Philippe II avait dépossédé le père de Frédéric-Henri du dit comté et des seigneuries de St-Vith, Dasbourg et Butgenbach (1566) pour en donner l'usufruit viager au gouverneur P. E. de Mansfeld. Après la mort de celui-ci, et par patente datée de Bruges le 23 juin 1604, les Archiducs avaient rendu les terres au fils du Taciturne, Philippe-Guillaume, qui vivait à la Cour de Bruxelles. On sait aussi que Maurice, frère de Philippe-Guillaume, succéda à son frère comme comte de Vianden, mais il n'existe pas de traces de la succession de leur frère Frédéric-Henri; c'est que le comté de Vianden et les seigneuries y attachées avaient de nouveau été enlevés à la Maison d'Orange.

On comprend donc pourquoi les justicier et bourgeois de Vianden, qui s'étaient adressés en mars 1633 à l'Infante pour obtenir la place déserte dite «Eysenschmitt» sise hors de la ville (et qui nous semble avoir été l'emplacement de l'ancienne forge du Taciturne, v. fasc. IX), insistèrent pour que le Roi leur cédât cette place en sa qualité de comte de Vianden.

Le 6 juin de la même année la gouvernante-générale accorde la cession «tant et si longuement que la conté de Vianden demeurera au pouvoir de S.M., et en cas qu'elle retourneroit à quelqu'ung de la maison de Nassau, lesdicts suppliants seront tenuz de s'obliger par *reversales* doiz maintenant comme alors, de payer la dicte place aultant qu'icelle sera jugée de valeur». (38)

On voit donc qu'au moment qui nous occupe, Isabelle comptait avec la possibilité de rendre les terres en question à la Maison d'Orange. Effectivement, cette restitution ne se fit qu'à la Paix de Munster (1648).

* * *

Fin novembre 1633 l'Infante prit froid en assistant à la procession de l'Avent. «Depuis longtemps elle avait achevé de ruiner par les austérités de sa dévotion et par ses excès de travail, une santé déjà fort ébranlée par de douloureuses crises de gravelle». (38bis) Accablée de soucis, rongée de fièvre